



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE
CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références réglementaires :

- Articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- Décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

L'organisme : KASS BRIC

domicilié à : RUE DES PORTES

27310 BOURG ACHARD

est agréé sous le numéro d'immatriculation : HN00432

pour effectuer son activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (voir verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

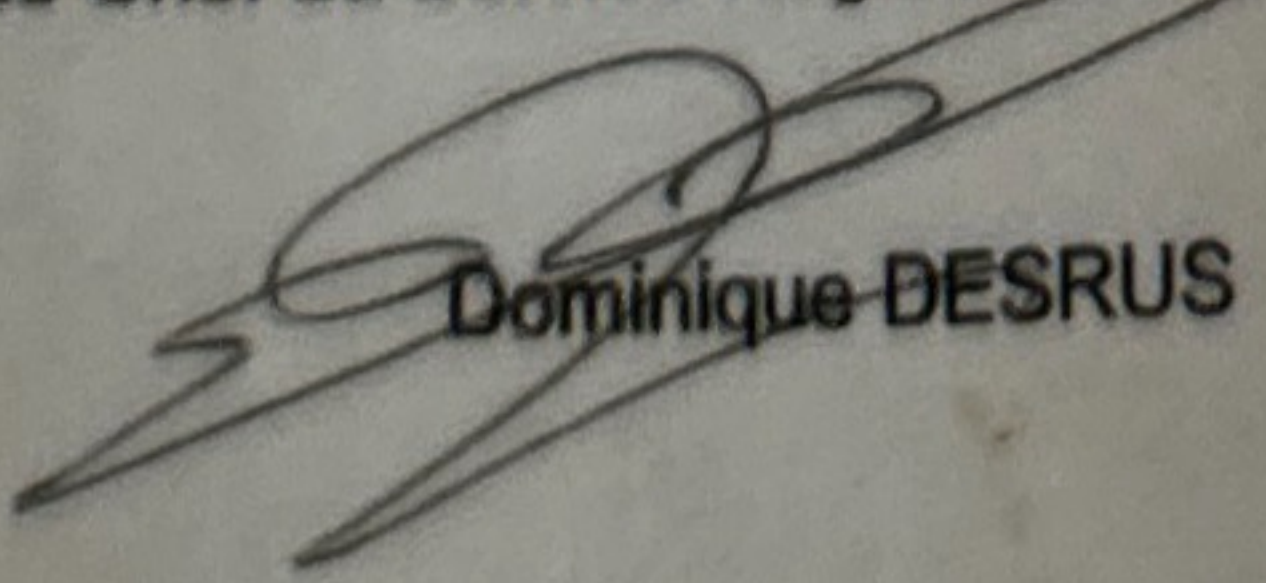
Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

KASS BRIC	RUE DES PORTES	27310 BOURG ACHARD
-----------	----------------	--------------------

Fait à ROUEN, le

03 NOV. 2014

Pour la Directrice Régionale,
et par délégation,
Le Chef du Service Régional de l'Alimentation


Dominique DESRUS